

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2004 Convocation du 10/12/2004
Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme ZULI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

Objet : Vêtements de travail

Madame l'adjointe déléguée explique que les agents communaux affectés à des travaux nécessitant des vêtements spécifiques de travail bénéficient, soit de la mise à disposition gratuite d'équipements -dont l'entretien est pris en charge par la commune-, soit d'une dotation en textile acquise par la Ville et régulièrement renouvelée. Pour ce dernier cas, il s'agit notamment des équipements de sécurité ou des vêtements spéciaux (type parkas fluorescentes).

Elle invite le Conseil Municipal à accepter la modification des règles pratiquées jusqu'alors concernant les tenues de travail (le but étant de se rapprocher plus des réels besoins des services) et à adopter le nouveau tableau de fréquence de remplacement des habits achetés.

Le détail de la dotation en habits se présente comme suit :

HABILLEMENT – DOTATION PAR AGENT				
Espaces Verts	Services techniques	Entretien des locaux municipaux (ST)	ATSEM	Autres agents d'entretien
◇ Location lavage de pantalon et veste fluo/EPI	◇ Location lavage pantalon ◇ Achat 2 gilets hiver (remplacés après usure)	◇ Location lavage pantalon ou blouse		◇ Achat 2 blouses à remplacer après usure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT que certains agents, en raison de leur fonction, doivent disposer de vêtements à usage professionnel pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées,
- DECIDE d'adopter la proposition de Madame l'adjointe comme définie ci-dessus à effet immédiat,
- DIT que la dépense est prévue au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 16 décembre 2004
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 15/02/2005
Publication ou affichage du 15/02/2005
Paul LAFFLY,
Maire.